



TEMPÊTES

Le principal danger des tempêtes provient de la force des vents. Ces derniers peuvent provoquer des dégâts importants (*chutes d'arbres, inondations, grêle...*).

En décembre 1999, les vents dépassaient plus de 167 km/h lors des tempêtes Lothar et Martin. En Février 2010 les rafales de Xynthia ont soufflé jusqu'à 160 km/h.

Les alertes... Que faire ?

Début de la tempête, que faire ?

Vigilance orange :

- Mettez à l'abri les objets sensibles aux effets du vent ;
- Évitez les comportements à risques (*promenade sur la côte, travaux sur le toit*) ;

Vigilance rouge :

- Prenez contact avec vos voisins et entraidez-vous ;

Pendant la tempête, que faire ?

Vigilance orange :

- Mettez-vous à l'abri, évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
- Limitez vos déplacements et réduisez votre vitesse sur la route ;

Vigilance rouge :

- Restez chez vous ;
- N'approchez pas de la côte ;
- Si vous êtes en camping, réfugiez-vous dans un lieu sûr, jusqu'à l'annonce d'amélioration ;

Après la tempête, que faire ?

Vigilance orange :

- Ne touchez en aucun cas les câbles électriques tombés à terre ou à proximité du sol ;
- Tenez-vous informés pour savoir si le risque s'est définitivement éloigné ;

Vigilance rouge :

- N'intervenez pas sur les toitures ;
- Prenez vos précautions face aux possibles inondations ;



INONDATIONS & SUBMERSIONS MARINES

Comme dans la majorité des communes du département, SURZUR a un risque d'inondation maritime.

Il provient aussi bien de sa proximité du littoral (*submersion marine, grande amplitude de marée et/ou tempête*) que des fortes pluies (*montée des eaux et des nappes alluviales*).

Début de l'inondation, que faire ?

- Protégez-vous en bouchant toutes les ouvertures basses du domicile ;
- Mettez les équipements utiles dans les étages ;
- Coupez l'électricité et le gaz ;
- Ne vous approchez pas du trait du littoral. Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée, ni à pied, ni en voiture, ni dans un autre véhicule ;

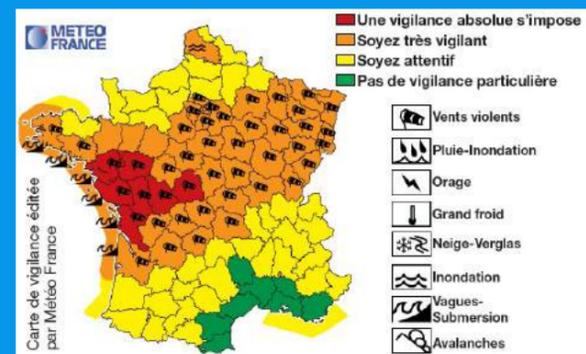
Pendant l'inondation, que faire ?

- Restez chez vous, montez dans les étages ;
- Soyez prêts à évacuer votre domicile, si vous en recevez l'ordre des autorités ;

Après l'inondation, que faire ?

- Nettoyez et désinfectez les zones et objets souillés de votre habitation
- Aérez les pièces, ne rétablissez l'électricité que lorsque l'installation est parfaitement sèche.
- Chauffez dès que possible

Comprendre une carte de vigilance.



RISQUES SISMIQUES

Les séismes sont caractérisés par des vibrations du sol plus ou moins intenses, causées par la fracture en profondeur de la croûte terrestre.

La commune de SURZUR est classée en zone de sismicité faible. Mais les secousses ressenties ces dernières années amènent à se pencher sur les règles élémentaires de sécurité.

Dès maintenant, que faire ?

- Fixez les appareils et meubles lourds

À la première secousse, que faire ?

- Si vous êtes à l'intérieur, ne sortez pas, mettez-vous à l'abri des chutes d'objets ;
- Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (*bâtiments, fils électriques...*) ;
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous à distance des constructions et des fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse ;

Après la première secousse, que faire ?

ATTENTION AUX RÉPLIQUES

- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et prévenez les autorités ;
- Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments, sans prendre l'ascenseur ;
- Évitez les zones côtières. Ne touchez en aucun cas les câbles électriques tombés à terre ou à proximité du sol ;

Comprendre la sirène d'alerte.



MOUVEMENTS DE TERRAIN

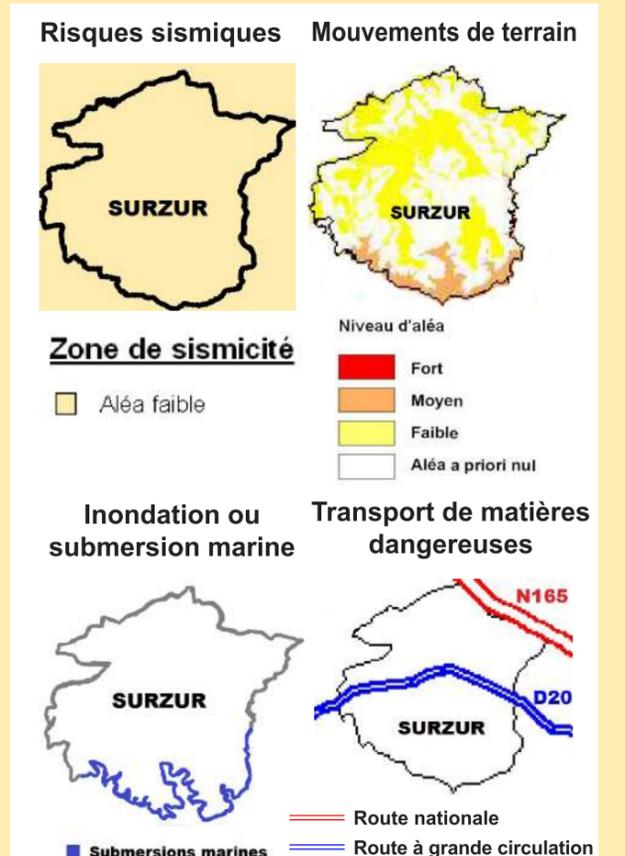
Ce risque concerne la couche superficielle de la croûte terrestre.

Il peut s'agir de glissement ou écoulement du littoral et surtout du retrait gonflement des argiles pour lequel il est indispensable de respecter les règles de construction.

Que faire ?

- Respectez la signalisation et le balisage des sentiers ;
- Évitez de vous promener sur le littoral lors des tempêtes ;
- En cas de glissement ou écoulement de terrain, écartez-vous et éloignez-vous rapidement des lieux ;
- N'entrez pas dans les bâtiments endommagés ;

Cartes des risques à Surzur



INFOS PRATIQUES

Numéros utiles

MAIRIE : 02 97 42 12 52
PREFECTURE : 02 97 54 84 00
PHARMACIE DE GARDE : 32 37 (0,34 cts / min depuis un fixe)
POMPIERS : 18
SAMU : 15 (urgences vitales)
MEDECIN : 116 117 (24/7 à partir du 01/08/2017)
<http://www.mondocteur.fr/>
GENDARMERIE : 17
POLICE MUNICIPALE : 02 30 08 01 29
Sourds ou malentendants : 114 (par SMS ou fax)
Appel d'Urgence européen : 112

L'alerte

Elle vous sera donnée par les autorités via des porte-voix mobiles.

L'alerte par courriel : pour recevoir l'alerte par courriel, inscrivez-vous auprès de la Mairie.

Les consignes générales

- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils sont pris en charge par les enseignants.
- **Ne téléphonez pas à vos proches**, laissez les réseaux libres pour les secours.
- De manière générale, **incitez les personnes vulnérables de votre entourage à se signaler** auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

MÉTÉO France : www.meteo.fr/ / 3250 (2,99 € l'appel)



ÉCOUTEZ RADIO
France BLEU
VANNES : 101.3 FM

+ d'informations : www.prim.net/ / www.risques.gouv.fr

Niveaux d'alerte Vigipirate



Vigilance : posture permanente de sécurité en tout temps et tout lieux.



Sécurité renforcée - risque attentat : pour faire face à un niveau élevé de menace terroriste.



Urgence attentat : vigilance et protection maximales en cas de menace imminente d'un risque terroriste ou d'un attentat déjà produit. Limité dans le temps.



Mairie de SURZUR
1 Place Xavier de Langlais 56450 SURZUR
www.surzur.fr



RISQUES SANITAIRES

Certains phénomènes climatiques entraînent des risques pour la santé car notre organisme ne peut s'adapter à tout (70 000 morts en Europe à cause de la canicule de 2003). Face à la propagation de certaines maladies, saisonnières ou non, la vigilance s'impose (30 000 000 de morts en Europe en 1918 à cause du virus H1N1) : quelques gestes simples permettent de limiter ces risques.

Grand froid, verglas... Que faire ?

- **Protégez vos canalisations** d'eau contre le gel ;
- **Laissez libres les entrées d'air** de votre logement, **aérez-le** ;
- **Protégez-vous des chutes**, salez le trottoir devant votre domicile ;
- **Restez chez vous**, réchauffez-vous, **alimentez-vous convenablement** et buvez des boissons chaudes ;
- **Soyez prudents et vigilants sur la route**, réduisez la vitesse ;

Canicule, chaleurs... Que faire ?

- **Évitez les sorties** et les activités physiques ;
- **Buvez régulièrement de l'eau**, mouillez votre corps ;
- **Aérez la nuit**, fermez le jour (rideaux, fenêtres et volets) ;

Maladie contagieuse... Que faire ?

- **Lavez-vous les mains** régulièrement ;
- Protégez votre entourage, portez un masque pour ne pas le contaminer ;
- **Demandez à votre médecin** si vos vaccinations sont à jour ;
- **Faites-vous vacciner** contre la grippe chaque année après 65 ans ;



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque concerne le transport par les routes (N.165 et D.20) et par canalisations (gaz). Les principaux dangers sont : l'incendie, l'explosion et le dégagement de fumées ou de vapeurs toxiques.

Transport sur route, que faire ?

- **Respectez les distances de sécurité** pour ne pas provoquer d'accident ;

Transport par canalisations, que faire ?

- **Consultez la mairie** avant d'entreprendre des travaux de terrassement ;

Témoin d'un accident, que faire ?

- **Supprimez toute source de feu ou de chaleur** (moteur, cigarette) ;
- **Donnez l'alerte** en précisant si possible le code danger et le code matière (situé à l'arrière des camion) comme ci-contre :
- **S'il y a des victimes**, ne les déplacez pas (sauf en cas d'incendie) et éloignez-vous ;



En cas de nuage toxique, que faire ?

- Pendant :**
- **Quittez rapidement la zone**, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
 - **Confiniez-vous** : bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisations, éloignez-vous des portes et fenêtres
 - **Ne sortez qu'en fin d'alerte** ou sur ordre d'évacuation
- Après :**
- **Lavez-vous en cas d'irritation** et si possible changez de vêtements
 - **Aérez le local** de confinement

En cas de marée noire, que faire ?

- **Ne pas toucher, rapporter ou déplacer les objets échoués** sur le littoral : ils sont dangereux !
- **Prévenez les secours**, puis présentez-vous en Mairie si vous souhaitez aider



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Connaître les bons réflexes...

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Même si tout est mis en œuvre pour éviter des catastrophes, le risque zéro n'existe pas.

C'est pourquoi, ce document a pour objet de vous informer des risques majeurs sur la commune mais aussi de vous préparer à toute situation dangereuse afin de permettre une organisation optimale des secours.

Cette démarche a pour objet de rendre les citoyens conscients des risques et des dispositions que chacun doit respecter et suivre pour se mettre à l'abri.



Michèle NADEAU
Maire de SURZUR

DOCUMENT À CONSERVER !